CAMPAGNES

PRÉVOYANCE

CHÈQUES VACANCES

CET VERS LE PER COL

ALLOCATION ACHAT DE LIVRE

Novembre 2021

CHEQUES VACANCES

Vous pouvez effectuer d'ores et déjà votre demande de chèques-vacances **et ce jusqu'au 11 décembre 2021 inclus.**

Pour en bénéficier, vous devez :

- **être salarié LCL depuis au moins 9 mois**
- justifier **d'un revenu fiscal de référence 2020 inférieur à 24 000 €** sur votre avis d'imposition 2021 *.

Rendez-vous dans **MySelfRH** rubrique Mes Déclarations / Chèques -vacances

* ce plafond étant **majoré de 5 600€ par demi-part fiscale supplémentaire**

PRÉVOYANCE OBLIGATOIRE

La campagne de modification des choix d'option de la prévoyance obligatoire se déroulera du **15 novembre au 18 décembre 2021**.

N'hésitez pas à consulter **notre memento prévoyance** reprenant le détail des différentes options proposées sur notre site fo-lcl.fr. Vous pouvez aussi vous rapprocher de nos représentants ***FO LCL*** si vous souhaitez obtenir **une simulation qui vous aidera à choisir vos options**.

CET VERS LE PER COL

La 2ème campagne 2021 de transfert des droits CET vers le PER COL est ouverte et **se terminera le 30 novembre**.

Vous pouvez transférer 10 jours par an de votre CET vers votre PER COL (à l'exception de la 5ème semaine de congés payés).

Rendez-vous dans **MySelfRH** rubrique transfert de jours sur le PER COL

ALLOCATION ACHAT DE LIVRE

N'oubliez pas de compléter sur **MySelfRH** rubrique **Achat de livres** le niveau scolaire de votre ou vos enfants âgés de 16 à 24 ans **avant le 15 novembre** pour bénéficier de l'allocation.